

**Conférence de presse annuelle 2005****Note d'information n°12**

Luxembourg, 3 février 2005

Les activités de la BEI en Russie

Actuellement, les activités de la BEI en Russie sont régies par le premier mandat octroyé par les États membres de l'UE pour le financement de projets environnementaux dûment sélectionnés, situés sur le littoral russe de la mer Baltique, notamment dans les régions de Saint-Pétersbourg et de Kaliningrad, et qui présentent un intérêt mutuel pour l'UE et la Russie ; ce mandat, d'un montant de 100 millions d'EUR, arrivera à échéance en mai 2005. L'accord-cadre conclu entre la Fédération de Russie et la Banque européenne d'investissement, signé le 6 décembre 2002 à Moscou et qui est entré en vigueur le 8 juillet 2004, permet à la BEI d'exercer pleinement ses activités en Russie. Cet accord-cadre couvre l'ensemble des activités de prêt (présentes et futures) de la Banque en Russie.

Le contrat de financement de la BEI à l'appui du premier projet retenu – un projet d'assainissement à Saint-Pétersbourg cofinancé par la BERD et la Banque nordique d'investissement (NIB) – a été signé en décembre 2003 ; il porte sur un montant de 25 millions d'EUR et a été en partie décaissé en décembre 2004, une fois les conditions contractuelles remplies.

En ce qui concerne le deuxième projet approuvé par le Conseil d'administration et le Conseil des gouverneurs de la BEI au titre du premier mandat, le projet « St Petersburg Flood Barrier » – qui ferait l'objet d'un prêt de la Banque de 40 millions d'EUR et serait également cofinancé par la BERD et la NIB – les négociations entamées avec la Fédération de Russie en sont à un stade avancé et la signature pourrait avoir lieu en 2005. En revanche, le troisième projet approuvé par les instances dirigeantes de la BEI, le projet « Kaliningrad Water & Environment », d'un montant de 25 millions d'EUR, ne pourra se concrétiser d'ici mai 2005 (date d'expiration du premier mandat), en raison de problèmes institutionnels et budgétaires auxquels fait face la Fédération de Russie ; toutefois, il pourrait être finalisé dans le cadre du deuxième mandat de la BEI. La Banque procède en ce moment à l'instruction d'autres projets environnementaux à réaliser sur le littoral russe de la mer Baltique.

En décembre 2003, le Conseil européen a décidé de confier à la BEI un deuxième mandat en faveur de la Russie ainsi que, sous certaines conditions, en faveur de l'Ukraine, de la Moldova et du Belarus, d'un montant de 500 millions d'EUR, à l'appui de projets relevant des secteurs de l'environnement, des transports, des télécommunications et des infrastructures d'énergie sur les axes prioritaires de RTE présentant une dimension transfrontalière pour un État membre de l'UE. La décision finale du Conseil européen, qui déclencherà l'entrée en vigueur de ce deuxième mandat, est attendue en 2005. Entre-temps, durant l'année 2004, la BEI a coopéré étroitement avec la BERD et la NIB afin d'identifier des projets qui pourraient bénéficier d'un cofinancement au titre du deuxième mandat.

Pour plus d'informations sur la BEI, visitez le site internet www.eib.org.

Contacts Presse: Service de presse, press@eib.org, Tél: +352 43 79 31 51; Fax: +352 43 79 31 91
Questions générales: Infodesk BEI, info@eib.org; Tél: +352 43 79 31 22; Fax: +352 43 79 31 91